



Flash cultures n°2 - Mardi 8 février 2022

Avec le soutien financier de :



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

COLZA D'HIVER

*Stade :

C1 ou reprise de végétation fortement majoritaire. C2, début de la montaison (entre-nœuds visibles) dans les parcelles les plus précoces

*Fertilisation azotée :

Sur le terrain, le premier apport a débuté depuis une semaine. Si vous ne l'avez pas effectué à ce jour, il doit être envisagé dès que possible et de préférence avant une pluie. La quantité d'azote du premier apport doit avant tout être déterminée à partir de la dose totale d'azote à apporter, de votre type d'engrais soufré et de sa dose. Généralement, il en découle une stratégie en 2 ou 3 apports selon la dose totale à apporter. Exemples dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Stratégies d'apports d'azote sur colza

Dose N totale/ Fractionnement	1er apport— stade C1-C2 (entre-nœud visible)	2eme ap- port—stade D1-D2 (boutons floraux)	3ème apport— Stade E (inflorescences secondaires)
100 à 160	50 à 80	80 à 80	
160 à 220	60 à 90	60 à 90	0 à 40

Pour calculer votre dose d'azote totale à apporter hors zone vulnérable, cliquez sur le lien ci-après www.regletteazotecolza.fr. Pesée entrée hiver et sortie d'hiver sont indispensables.

Recommandations :

- ⇒ Sur des petits colzas dont la biomasse est inférieure à 400g/m², envisagez plutôt une stratégie en 3 apports avec un premier apport dès que possible de 40 à 60 unités.
- ⇒ **Hors zone vulnérable**, on veillera à ne pas dépasser les 100 unités/ha au premier apport quelle que soit la situation.

- ⇒ **En zone vulnérable**, la dose d'azote minéral totale doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1er et le 15 février, le total des apports effectués ne peut excéder 80N. Chaque apport suivant est plafonné à 120N.

- ⇒ Attention, **en zone vulnérable**, l'apport d'azote est interdit sur sols gelés.

Vous trouverez ci-après (page 2), à titre d'exemple, les doses calculées à partir de la réglette colza pour des parcelles de notre réseau.

*Ravageurs :

Charançon de la tige du colza et du chou : Les cuvettes ont été installées depuis une semaine dans 17 parcelles réparties sur la plaine du Jura. Les toutes premières captures ont été faites sur une parcelle de Saint-Aubin : 1 charançon de la tige du chou le 02/02 et 3 le 05/02. Une capture a été faite également à Annoire le 05/02. On les reconnaît grâce à l'extrémité des pattes rousses, une tâche blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, et une pilosité grise. Pour mieux les identifier lorsqu'ils sont dans l'eau, les sécher dans une feuille d'essuie-tout et les réchauffer pour qu'ils se déplacent. C'est beaucoup plus facile à identifier. On considère que le charançon de la tige du chou n'est pas nuisible pour le colza contrairement au charançon de la tige du colza (plus gros avec bout des pattes noires). Aucune capture de charançon de la tige du colza à ce jour dans notre réseau. Installez dès maintenant votre cuvette si ça n'a pas été fait.



Photo n°1 : Annoire 05/02 à 15h , charançon de la tige du chou en forme olympique

Tableau n°2 : Calcul de dose d'azote avec la règlette de Terres Inovia pour quelques parcelles du réseau de la Chambre d'Agriculture du Jura

Situation	Produit organique	Objectif de rendement (q/ha)	Légumi-neuses associées	Poids EH (g/m ²)	Poids SH (g/m ²)	Dose X (kg N/ha)
Saint Lothain	Fumier : 15T avant colza—tous les 4 ans	35	non	230	485	200
Les Hays	-	40	non	802	773	195
La Loye	-	35	non	800	1000	140
Annoire MB	-	40	non	1240	1250	150
Authume	-	40	non	1290	1260	158
Montbarrey	Fumier tous les 4-5 ans	40	non	1450	1250	159
Saint Aubin AB	Compost 4T fiente de volaille	40	oui	1485	1200	121
Balaiseaux	20m ³ digestat	40	non	1545	1180	163
Saint Aubin FB	-	40	oui	1670	1290	126
Vers-sous-Sellières La Ronce	-	40	non	1703	1020	167
Vers-sous-Sellières Recanoz	-	40	non	2903	1796	113

Larves de grosses altises : Nous avons communiqué dans le bulletin précédent les résultats des berlèses. Une minorité de parcelles atteint le seuil de traitement. Si vous n'avez pas réalisé de berlèses sur votre ou vos parcelles, libre à vous de traiter ou non vis-à-vis des larves d'altises. Dans le cas où vous désirez traiter avec du Boravi WG, il faut le faire le plus rapidement possible pour avoir un maximum d'efficacité. **Les conditions météo de ce milieu de semaine (> à 7°C) sont particulièrement favorables aux conditions d'application du Boravi WG. Si vous avez déjà réalisé un traitement Boravi sur les larves (entrée hiver), une nouvelle intervention ne se justifie pas selon nos résultats sur des parcelles du réseau.**

Pour rappel , seuils d'intervention à partir de berlèses (source : Terres Inovia) :

- Si moins de 2 larves (L2+L3)/ped ne pas traiter sauf si poids frais < 10 g/pied de colza.
- Si 2 à 5 larves (L2+L3)/ped traiter si poids frais < 45 g/pied de colza et ne pas traiter si poids frais > 45 g par pied de colza.
- Si plus de 5 larves (L2+L3)/ped traiter sauf si poids frais > 80 g/pied de colza

BLÉ D'HIVER

***Stade** : Tallage

***Désherbage** :

En présence de graminées, le désherbage doit être la priorité et non l'apport d'azote.

***Fertilisation azotée :**

Voir en pièce jointe le BOOP (blé orge objectif protéines), réalisé conjointement entre Arvalis, Chambre d'Agriculture, Coopératives et Négoces de Bourgogne Franche-comté.

Les conditions météo prochaines peuvent permettre de réaliser un premier apport d'azote dans de bonnes conditions. Faut-il pour autant réaliser le premier apport ?

Sur la base de nos expérimentations menées depuis plus de 20 ans, il n'y a pas de différence de rendement pour un premier apport réalisé entre le 10 février et la mi-mars sur un blé qui sera au stade « épi 1 cm » fin mars voire début avril. Donc pourquoi se priver de travailler si on peut le faire dans de bonnes conditions (portance, absence de vent) et que l'apport peut bénéficier rapidement d'une pluie, surtout sur des parcelles où la portance est généralement délicate ?

Pour les parcelles disposant d'un reliquat azoté sortie hiver, on peut adopter sa stratégie en fonction du résultat. Lorsqu'il est élevé (> 60 N pour 2 ou 3 horizons) on peut différer le premier apport, voire supprimer le premier apport et commencer directement avec la dose du « deuxième » apport en anticipant le stade « épi 1 cm ». Cette technique montre parfois ses limites en cas de sécheresse prolongée après l'apport. Elle est surtout exigeante en termes d'organisation puisqu'il faut généralement conduire différemment ses parcelles, ces dernières ayant rarement le même reliquat. Nous n'avons, hélas, pas encore d'informations sur les RSH prélevés la semaine dernière.

Concernant la dose à apporter en engrais solide (ammo ou urée peu importe), c'est 40 unités et pas plus. On peut baisser aussi le réglage du semoir à 30N pour des parcelles avec des RSH importants si l'on passe tôt.

Pour les parcelles situées **en zone vulnérable**, la dose totale d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février, le total des apports effectués est plafonné à 50 N/ha. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, le total des apports effectués est plafonné à 80N/ha. Chaque apport suivant est plafonné à 120N/ha.

ORGE D'HIVER

***Stade :** Tallage

***Désherbage :**

Que ce soit du blé ou de l'orge d'hiver, le raisonnement ne diffère pas en ce qui concerne le désherbage. En présence de graminées en sortie d'hiver, priorité au désherbage et non au premier apport d'azote .

***Fertilisation azotée:**

Pour l'azote, on retient généralement une stratégie en deux apports car la dose totale est généralement plus faible que sur blé. Soit un premier apport de 40-50 unités courant février et le solde au stade « épi 1 cm ». Un troisième apport de 30-40 unités peut être envisagé au stade 1-2 nœuds en cas de dose totale > 140-150 N. Attention cependant en cas de production d'orge brassicole, un risque de déclassement en cas de taux de protéines excessif n'est pas à exclure. Le pilotage (N-Tester) est possible sous réserve de réaliser une zone sur-fertilisée.

Pour les parcelles situées **en zone vulnérable**, la dose totale d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février le total des apports effectués est plafonné à 50 N/ha. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, le total des apports effectués est plafonné à 80 N/ha. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N/ha.

VISITE ESSAIS COLZA

La Chambre d'Agriculture du Jura, en partenariat avec le GVA de Chemin-Dole propose à celles et ceux qui sont intéressés par la culture du colza, 3 rendez-vous au champ le **vendredi 11 février**. À voir, colza avec ou sans produit organique (compost, digestat), avec ou sans azote à l'automne, et effets vis à vis des larves d'altises.

13h30 Parcelle d'Arnaud BRETON à St Aubin derrière la Borde Péchinot à proximité du bois en limite de Jura/Côte d'Or.

14h45 Parcelle de Mathieu BARRAUX à Annoire. Prendre la rue de Châlon jusqu'au bout dans les champs et prendre le premier chemin sur la droite.

16h00 Parcelle de Johann CAMUSET à Balaiseaux. Sur la route Chaussin/Le Deschaux, prendre à gauche en direction de la Gratte (Balaiseaux -St Baraing), parcelle à environ 500 m sur la droite.